RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

3 septembre 2026

Présents : Alexandre ANDRÉ, Martine RUDE, Mickaël GERBET, Béatrice PUVILAND, Arnaud GUIOT, Sylvie GIRARD, Bernard VELON, Florence SAMBAT-GERMAIN, Antoine JACQUET, Séverine CHALON, Jérémy MARTININGO, Christine GIOVANNONE, Brice SOMMACAL, Valentin BLANC.

Excusé(e)s : Florence SAMBAT-GERMAIN (donne pouvoir à Brice SOMMACAL), Laurie RODRIGUEZ

Pour rappel, l'ordre du jour de la séance est le suivant :

1-Renouvellement contrat Élodie

2-Délibération sur la taxe des logements vacants

3-Déclaration demande subvention au Conseil Départemental

4-Projet parcelle ZM242

5- Présentation des nouveaux forfaits souscrit auprès de la poste

6- Décision Modificative

7- Renouvellement délibération acquisition parcelle de Mr NOYELLE

Monsieur le Maire commence la réunion en saluant les conseillers et toutes les personnes présentes. Puis il commence la lecture du dernier compte rendu de réunion du 18 juin. Une fois celui-ci approuvée, il commence la présentation des ordres du jour ci-dessus :

1- Renouvellement contrat Élodie :

Monsieur le Maire demande aux conseillers d'examiner le renouvellement du contrat d'Élodie Di Nota, agent d'entretien territorial. Il est proposé de renouveler son contrat pour une durée d'un an, à compter du 15 septembre 2026.

Le conseil est d'accord à l'unanimité.

2- Délibération sur la taxe des logements vacants :

Monsieur le Maire informe les conseillers que nous avons la possibilité d'instaurer une taxe sur les logements vacants avec un **taux de 30 %** de la valeur locative.

Cette mesure vise à lutter contre la vacance durable des logements.
L'objectif est d'encourager la remise sur le marché de logements qui pourraient être occupés, alors que la commune doit répondre aux besoins en logements de ses habitants et préserver son dynamisme.
Cette fiscalité doit ainsi contribuer à favoriser une meilleure utilisation du parc de logements existant.

Le conseil est d'accord en majorité nous comptons deux abstentions.

3- Déclaration demande subvention au Conseil Départemental :

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il faut procéder au vote de l'acceptation du fonds de concours pour le PET2.
La commune souhaite poursuivre ses efforts en matière de réduction des consommations d'énergie et d'amélioration de la performance énergétique de ses bâtiments.
Le conseil municipal examinera une demande de subvention auprès du **Département** afin de financer plusieurs opérations :

- Le passage à l'éclairage LED dans les écoles ;
- Le remplacement de l'éclairage par des équipements LED à la mairie ;
- Passage à l'éclairage de la salle polyvalente ;
- Le passage à l'éclairage LED de la cantine ;
- L'isolation d'un logement communal ;
- L'installation d'un chauffage par pompe à chaleur.
- France ADOT 01 plantation arbre à Mépillat pour le don d'organe en collaboration avec l'école.

Un devis concernant les travaux d'électricité et le passage à l'éclairage LED sera présenté au conseil.
Montant prévisionnel des travaux : trente-deux mille euros.
La commune sollicitera donc le Département afin d'obtenir une aide financière permettant de réduire le coût de ces investissements tout en poursuivant la baisse des consommations énergétiques communales.

Le conseil est d'accord à l'unanimité.

4- Projet parcelle ZM242 :

Monsieur le Maire informe les conseillers que la parcelle ZM 242 est une parcelle communale de 8800m² constructible et qu'il y faudrait un assainissement collectif pour pouvoir y construire un projet.
Pour information, un avant-projet est en cours avec Site Foncier qui pourrait proposer la construction d'une vingtaine de maisons si toutes les conditions sont réunis.
Compte tenu des évolutions et des projets à venir, une révision du Plan local d'urbanisme (PLU) est envisagée pour 2027.
Cette réflexion devra permettre d'adapter les documents d'urbanisme aux besoins futurs de la commune et à ses projets de développement.

5- Présentation des nouveaux forfaits souscrit auprès de la poste :

Monsieur le Maire informe les conseillers des nouveaux forfaits souscrit en remplacement des contrats d'Orange.
Pour la bibliothèque, la poste et la cantine nous avons opté pour des téléphones portables avec abonnement à 7 € 99.

6- Décision Modificative :

Monsieur le Maire informe les conseillers de la nécessité de prendre une décision modificative du budget.
Pour cause, nous avons réceptionné dernièrement un courrier du trésor public nous demandant de rembourser une taxe d'aménagement perçu par la commune il y a quelques années.
Pour cela, il est nécessaire de prendre au chapitre 2115 (terrain bâtis) la somme de 1 445 € afin de la basculer au 10226 (Taxe aménagement).

Le conseil est d'accord à l'unanimité.

7- Renouvellement délibération acquisition parcelle de Mr NOYELLE :

Monsieur le Maire informe les conseillers de l'obligation de procéder aux renouvellements de la délibération « Aliénation de chemins ruraux ou parties de chemins ruraux et incorporation de parcelles privées dans le réseau des chemins ruraux » prise le 20 mars 2003 afin de pouvoir arriver à clôturer le dossier qui n'a jamais abouti.

Le conseil est d'accord à l'unanimité.

Infos diverses :

- Devis broyeur d'accotement signé avec l'entreprise TRICOT de Romenay.
- Épicerie aucune candidature
- Travaux SADE route de St TRIVIER jusqu'à début octobre
- Projet Agri photovoltaïque de MEPILLAT
- Remboursement total de la ligne de trésorerie
- Parcelle de terrain propriétaire FIDAN constat de l'état d'une ou des parcelles non entretenues
- Parcelle FIDAN sera broyé par l'entreprise E.T.A PIRAT Gwénaël
- Travaux assainissement de la mairie par GBA

L'ordre du jour étant épuisé et les élus n'ayant plus de questions,
Monsieur le Maire lève la séance et annonce la prochaine réunion pour le 14 octobre 2026.

